

RAPPORT D'ACTIVITÉ/TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

9 réunions du conseil d'administration; les procès-verbaux sont disponibles sur le site de l'association au www.lacduhamel.ca

7 prises de test de clarté d'eau à différentes étapes de la saison estivale et 3 prises d'eau.

Lettres aux nouveaux propriétaires et agents d'immeubles les avisant que le conseil d'administration de la Ville de Mont-Tremblant a approuvé suite à notre sondage, notre initiative sur la réglementation des embarcations motorisées.

Rencontre le 30 juillet 2019 avec Yanick Laporte et Steve Laroche, administrateurs de l'ALD, nouvelle association formée des gens de bateaux, dont Karl Mansour, Michel Archambault, Louis-Pier Deslauriers et Michel Sicotte en sont également les administrateurs. La discussion portait sur l'installation du parcours de ski et en faire une zone de wake et indiquer aux plaisanciers qui utiliseraient canots, kayaks, planches etc. d'éviter cette zone lorsqu'ils l'utiliseraient. Nous avons conclu qu'ils mettent une simple corde avec trois bouées. Par contre ils devaient nous confirmer par écrit ce qu'ils veulent faire, comment et pourquoi. A ce jour nous n'avons reçu qu'un code d'éthique, lequel n'est pas accepté, l'association des propriétaires du lac Duhamel a déjà un code d'éthique qui a été voté le 20 juin 2015.

Le 7 août 2019, les procureurs au dossier de L'ALD a fait parvenir à l'Association des propriétaires du lac Duhamel une mise en demeure alléguant que l'association se livrait à une propagande fondée sur des informations fausses et trompeuses dans le but de convaincre ses membres d'interdire certains types d'embarcations. Nous avons acheminé le dossier au procureur assigné. Ce dossier étant toujours actif nous n'émettrons aucun commentaire pour le moment.

Achat de bouées de 15 pouces qui permettraient de mieux délimiter la zone sans vague ainsi que les zones affectées par le myriophylle.

Demande auprès de Monsieur Marcoux pour obtenir des panneaux sur l'obligation de laver les embarcations et les amendes imposées aux propriétaires de bateaux et aux propriétaires autorisant les entrées des embarcations.

Préparation de la rencontre estivale. Au total 39 personnes ont participé.

Gestion d'un dossier de cour d'une résidente ayant porté plainte au sujet de l'âge de la vigie durant une session de wake.

Lettre demandant clarification de l'âge de la vigie qui comporte un flou entourant l'âge requis.

Au sujet du myriophylle à épi le conseil d'administration étudie différentes avenues pour éradiquer cette plante envahissante mais non toxique.

Vérification de notre demande d'asphaltage. La ville a voté le budget et certains chemins seront faits autour du lac cette année, même si les priorités et les dates n'ont pas encore été établies.

Rencontre avec les propriétaires pour renforcer le règlement imposé par la Ville de Mont-Tremblant sur le lavage des embarcations nautiques motorisées ou non. Les amendes pour non-respect vont de 500\$ à 4 000\$ selon qu'il s'agit d'une première offense ou d'une récidive pour une personne physique ou morale. Nous leur demandons d'être vigilants et de restreindre l'entrée d'embarcations sur leur terrain.

Discussions sur la possibilité d'ensemencement de truites

RRVUB Vincent Causse a confirmé que le dossier a été confié au CRE et les consultations ont débuté le 30 mai 2020

Suite à une plainte d'une résidente qui a remarqué la présence d'algues devant la maison de Monsieur Leduc et des photos ont été prises et envoyées à Monsieur Vincent Causse, Directeur, Service de l'environnement. Il confirme qu'il ne s'agit pas d'algues toxiques et a recommandé Madame Létourneau, biologiste, pour effectuer l'analyse. L'analyse confirme qu'il ne s'agit pas d'algues toxiques. Toutefois Madame Létourneau confirme la dégradation des berges du lac ainsi que la qualité de l'eau.